

ELECTIONS MUNICPALES

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE DE CELLETTES

Date limite d'inscription : vendredi 6 février 2026 (inscription papier) et le mercredi 4 février (inscription sur internet) pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales.

La mairie étant ouverte uniquement le vendredi matin, merci de bien vouloir enregistrer votre demande d'inscription avant 12h, le vendredi 6 février 2026.

Pour être certain de ne pas être déjà enregistré sur la liste électorale de Cellettes penser à vérifier sur service-public.fr

Pour les jeunes qui ont fait leur recensement citoyen sur la commune l'inscription sur la liste électorale se fait d'office. Il est inutile de refaire une inscription.